



1100777701

DATE DEPOT : 2011-01-26

NUMERO DE DEPOT : 2011R008188

N° GESTION : 1989B11190

N° SIREN : 351631460

DENOMINATION : A.A.C.E. - AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPEENS

ADRESSE : 10 rue de Florence 75008 PARIS

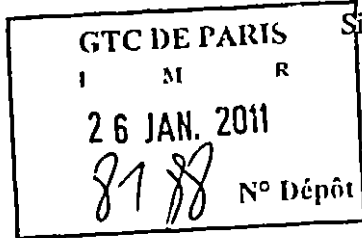
DATE D'ACTE : 2010/12/07

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :
CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)
NOMINATION DE PRESIDENT

83V31118
A. A. C. E.

AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPEENS



Société Anonyme au Capital de 370.000 Euros
Siège Social : 10, rue de Florence – 75008 PARIS
R.C.S. : PARIS B 351 631 460
SIRET : 351 631 460 00026
CODE A.P.E. : 6920Z

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PF DU 7 DECEMBRE 2010
- CA (SA en SAS) - OW-10
RB du 22/11/10
OB du 8/12/10

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME
Le 17/01/2011 Boulevard n°2011/189 Case n°15
L'assesseur : 125 € Pénalités : 13 €
Total liquidé : cent trente-huit euros
Montant reçu : cent trente-huit euros
L'Agent

Yvonne FONTANEAU
Agent Administratif principal des Impôts

L'an deux mille dix,

Le sept décembre à dix huit heures,

Les Actionnaires de la Société A.A.C.E., Société Anonyme au Capital de 370.000 Euros, divisé en 9.250 actions de 40 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, 10 rue de Florence à PARIS 75008

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-Marc DUFETEL, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel RIGUELLE, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Patrick UGHETTO UGHETTERA et Mademoiselle Audrey RIGUELLE, les deux Actionnaires présents et acceptants, disposant du plus grand nombre de voix tant par eux-mêmes que comme mandataires, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Annie FERTON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social. L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

.../

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1) Le double de la lettre de convocation adressée aux Actionnaires, et l'avis de réception de la lettre adressée au Commissaire aux Comptes ;
- 2) La feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- 3) Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ;
- 4) Le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée ;
- 5) Les statuts de la Société.

Puis le Président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée, et que la Société n'a reçu aucune demande de documents. L'Assemblée en donne acte.

Puis il rappelle que l'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

- ✓ Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée ;
- ✓ Adoption en conséquence des nouveaux statuts ;
- ✓ Désignation des nouveaux Administrateurs et organes de direction ;
- ✓ Maintien des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- ✓ Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la Société.

Le Président donne ensuite la parole aux Actionnaires. Après discussions et échanges de vues, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, prend acte que les capitaux propres de la Société sont au moins égaux au capital social et décide la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence de la résolution qui précède, et connaissance prise du projet de statuts de la Société sous sa forme nouvelle, adopte dans toutes leurs dispositions lesdits statuts, article par article, dont le texte demeurera ci-après annexé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée et de pouvoirs, Monsieur Michel RIGUELLE, anciennement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société sous sa forme anonyme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire constatant que l'article 17 des statuts prévoit la gouvernance de la Société par un Conseil d'Administration, décide de nommer aux fonctions d'Administrateurs, pour une durée de six années qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les mêmes Administrateurs que ceux en fonction dans la Société sous sa forme précédemment anonyme, à savoir :

- ✓ Monsieur Michel RIGUELLE
- ✓ Monsieur Patrick UGHETTO-UGHETTERA
- ✓ Monsieur Claude LAVANCHY
- ✓ Mademoiselle Audrey RIGUELLE.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, conformément aux statuts, le Président de la Société, Monsieur Michel RIGUELLE, anciennement Président du Conseil d'Administration de la Société sous sa forme anonyme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confirme que les fonctions de Monsieur Jean-Marc DUFETEL et de la Société XENCO, respectivement Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, se poursuivent jusqu'au terme initialement prévu, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour procéder à tous dépôts et formalités prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../



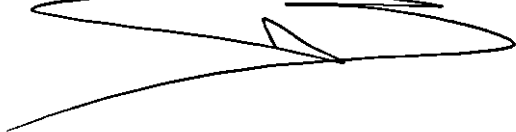
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Fait à Paris, le 7 décembre 2010

Copie certifiée conforme

Michel RIGUELLE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annie FERTON

Patrick UGHETTO UGHETTERA

Audrey RIGUELLE